CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 5 JUILLET 2011						
Nombre de Conseillers L'an deux mil onze, le cinq juillet, à vingt heures						
en exercice : 17	trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de					
Présents: 13	CHEMERE, dûment convoqué, s'est réuni en session					
Votants: 15	ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-					
Procurations : 2	Paul LERAY, Maire					
	<u>Présents</u> :					
Convocation:	M. Jean-Paul LERAY, Maire					
27 juin 2011	M. Georges LECLEVE, Bernard CHAZELAS, Jean-					
	Marie GATARD, Jean-Pierre GRANDJOUAN, Adjoints					
	M. MLLE Jacques CHEVALIER, Nicolas BOUCHER, Alice					
	BICZYSKO, Conseillers municipaux délégués					
	M. MMES Régine CORMIER, Eric LOMBREY, Annie					
	BARDOUL, Philippe BRIAND, Michèle FRANCHETEAU,					
	Conseillers municipaux					
	Absents excusés :					
	M. Michel GRAVOUIL, Conseiller municipal					
	MME Marie-Josèphe BATARD, Conseillère municipale,					
	pouvoir donné à MME Annie BARDOUL					
	M. Paul PIPAUD, Conseiller municipal, pouvoir donné à M.					
	Jean-Marie GATARD					
	M. Lionel LESCURAT, Conseiller municipal					
	A été élue secrétaire de séance : MME Régine CORMIER					
Date d'affichage	12 juillet 2011					

<u>Compte-rendu des réunions des 24 mai 2011 et 17 juin 2011</u> : Pas d'observations. Les compte-rendus sont adoptés à l'unanimité.

▶ DE-2011/68 – Délégations de pouvoirs « Marchés publics » : Information

Conformément aux délibérations n°2008/45 en date du 22 mars 2008 et n°2009/155 en date du 24 novembre 2009 sur la délégation de pouvoirs au niveau des marchés publics, Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal des décisions prises en vertu de la délégation de pouvoirs sur les marchés publics.

Date du marché	Société	Objet du marché	Montant H.T.
25/05/11	EVAIN DOMINIQUE (44640 VUE)	Création curage fossé entre La Rochelle/La Jarrie	676,35 €
26/05/11	LEONE SIGN (44123 VERTOU)	3 poteaux cendriers « Cigarettes » à sceller	451,50 €
30/05/11	VIGNOBLE LOISIRS ORGANISATION (44690 ST FIACRE SUR MAINE)	Forum des Assos du 10/09/11 : Location trampomobile	668,90 €
31/05/11	LASER TROPHEE (44210 PORNIC)	25 parures bois stylos bille et plume personnalisés avec blason et noms	500,00€
07/06/11	PINSON JOEL SARL (44680 CHEMERE)	Travaux branchement assainissement modulaire école	1 200,00 €
07/06/11	PINSON JOEL SARL (44680 CHEMERE)	Pose de buse impasse des Fausses Blanches	3 990,00 €
15/06/11	LOUERAT ROGER (44320 ARTHON EN RETZ)	Travaux alimentation électrique modulaire halte garderie	570,80 €

Commune de CHEMERE

21/06/11	SEMCO (38110 LA TOUR DU	Acquisition 1 pass vélos pour salle de	3 722,00 €	
	PIN)	sports		
21/06/11	PAYSAGES DE RETZ (44680	Pose et fourniture clôture, portillon et	9 017,00 €	
21/00/11	CHEMERE)	portail coulissant à la salle de sports	7 017,00 C	
21/06/11	PAYSAGES DE RETZ (44680	Engazonnement d'un mélange terre-pierre	3 600,00 €	
21/06/11	CHEMERE)	pour parking salle de sports	3 000,00 €	
21/06/11	ERDF (49008 ANGERS CEDEX	Travaux extension restaurant scolaire:	872,97 €	
21/00/11	01)	Raccordement électrique	TTC	
	BRETHOME & CIE (44340	Aménagement voirie communale 2011 :		
24/06/11	BOUGUENAIS)	Tranche ferme : 35 394,00 € H.T. /	48 194,00 €	
	bouguenais)	Tranche conditionnelle : 12 800,00 € H.T.		

Accusé de réception en préfecture		
044-214400400-		
Date de signature : -		
Date de réception :		

▶ DE-2011/69 – Service public d'assainissement collectif : Rapport annuel 2010 du délégataire

Mademoiselle Alice BICZYSKO, rapporteur, présente aux membres du Conseil municipal le rapport annuel du service public d'assainissement collectif présenté par le délégataire, SAUR France.

Vu le dossier qui lui est présenté,

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'adopter le rapport annuel 2010 sur le service public d'assainissement collectif tel qu'il lui est présenté.

Accusé de réception en préfecture	
044-214400400	
Date de signature : -	
Date de réception :	

➤ DE-2011/70 – Service public d'assainissement collectif : Rapport relatif au prix et à la qualité du service (RPQS) de l'année 2010

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que le Code général des collectivités territoriales impose, par ses articles D 2224-1 à D2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du rapport et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'adopter tel qu'il lui a été présenté, le rapport 2010 sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif de la commune de CHEMERE.

Accusé de réception en préfecture
044-214400400
Date de signature : -
Date de réception :

▶ DE-2011/71 – Marché à procédure adaptée (MAPA) « Travaux de réhabilitation à dominante sans tranchée des réseaux d'assainissement eaux usées » : Attribution et autorisation de signature des marchés

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la consultation pour les travaux de réhabilitation à dominante sans tranchée des réseaux d'assainissement eaux usées a fait l'objet d'une publication sur le quotidien Ouest France 44 du 5 mai 2011 avec

un couplage WEB, avec une remise des offres fixée au 8 juin 2011.

Les travaux ont été décomposés en 2 lots.

Commune de CHEMERE

9 entreprises ont remis une offre et trois entreprises se sont excusées de ne pas pouvoir répondre à la consultation.

La commission MAPA, réunie les 8 et 21 juin 2011, propose au Conseil municipal, au vu des critères de jugement des offres tels que définis dans le règlement de consultation, à savoir le prix des prestations (12 points), la valeur technique (qualité du mémoire technique) (6 points) et le planning et le délai global d'exécution (2 points), d'attribuer les lots comme suit :

Lot	Dénomination	Entreprise retenue	Décomposition de l'offre	Montant total de l'offre		
				retenue H.T.		
1	Travaux	ATEC REHABILITATION	Marché de base	176 942,00 €		
		(Mandataire du	Tranche ferme:			
		groupement)-SOGEA	100 134,00 €			
		ATLANTIQUE (Sous-	H.T.			
		traitant SARC)	Tranche			
		(35360 MONTAUBAN DE	conditionnelle:			
		BRETAGNE)– SARC	76 808,00 €			
			H.T.			
2	Essais préalables à la	RIA ENVIRONNEMENT	Marché de base	8 476,60 €		
	réception	(44550 MONTOIR DE	Tranche ferme:			
		BRETAGNE)	4 573,00 € H.T.			
			Tranche			
			conditionnelle:			
			3 903,60 € H.T.			
	Montant total du marché					

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de la proposition de la commission MAPA et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- d'attribuer les lots aux entreprises tels que mentionnés ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés en question,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener ce dossier à bien.

Accusé de réception en préfecture		
044-214400400-		
Date de signature : -		
Date de réception :		

➤ DE-2011/72 – Marché à procédure adaptée (MAPA) « Travaux d'extension du restaurant scolaire – Lot 6 « Revêtements de sols scellés et collés » » : Attribution et autorisation de signature du marché

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que le lot 6 des travaux d'extension du restaurant scolaire a été déclaré infructueux et qu'une consultation avait été relancée.

La nouvelle consultation a fait l'objet d'une publication sur le quotidien Ouest France 44 du 31 mai 2011 avec un couplage WEB, avec une remise des offres fixée au 21 juin 2011. 4 entreprises ont remis une offre.

La commission MAPA, réunie les 21 juin et 5 juillet 2011, propose au Conseil municipal, au vu des critères de jugement des offres tels que définis dans le règlement de consultation, à savoir le prix des prestations (60%) et la valeur technique(40%), d'attribuer le lot comme suit :

Lot	Dénomination	Entreprise retenue	Décomposition	Montant de
			de l'offre	l'offre

				retenue H.T.
6	Revêtements de sols scellés	ATLANTIC SOLS ET	Marché de base	33 047,25 €
	et collés	MURS (44602 SAINT		
		NAZAIRE)		
	33 047,25 €			

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de la proposition de la commission MAPA et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- d'attribuer le lot 6 à l'entreprise ATLANTIC SOLS ET MURS pour un montant de 33 047,25 € H.T.,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché en question,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener ce dossier à bien.

Accusé de réception en préfecture
044-214400400-
Date de signature : -
Date de réception :

➤ DE-2011/73 – Personnel communal: Modification et mise à jour du tableau des effectifs

Monsieur le Maire, rapporteur, informe le Conseil municipal, que suite à l'avis favorable émis le 10 février 2011 par la Commission administrative paritaire (CAP) de la catégorie C, deux agents relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques de 1ère classe sont inscrits au titre de l'année 2011 sur le tableau d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe.

Il appartient aux membres du Conseil municipal de décider ou non de la création des deux postes correspondant à ce nouveau grade.

Il leur est proposé de supprimer les 2 postes d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps complet (suppression ayant recueilli l'avis favorable du Comité technique paritaire en date du 23/06/11) et de créer 2 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet avec effet au 08/09/11 et 01/11/11.

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

de supprimer les 2 postes d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps complet et de les assortir par la création de 2 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet avec effet au 08/09/11 et 01/11/11,

de mettre à jour comme suit le tableau des effectifs du personnel communal :

- de mettre a jour comme suit le tableau des effectifs du personnel communal : Titulaires permanents						
Grades	Poste TC/TNC	Nombre de postes au 05/07/2011	Suppres sion	Création	Nombre de postes après mise à jour	Date d'effet de la mise à jour
Secteur administratif	•					
Attaché	TC	1	0	0	1	05/07/2011
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	TC	2	0	0	2	05/07/2011
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	TNC 25H00 hebdo	1	0	0	1	05/07/2011
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	TNC 23H00 hebdo	1	0	0	1	05/07/2011
Secteur technique						
Agent de maîtrise	TC	1	0	0	1	05/07/2011
Adjoint technique principal de 2 ^{eme} classe	TC	0	0	2	2	08/09/2011 01/11/2011

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE Canton de BOURGNEUF-EN-RETZ Commune de CHEMERE

TC	2	2	0	1	08/09/2011
ic	3	2	U	1	
			_		01/11/2011
	1	0	0	1	05/07/2011
TNC 28H00	1	0	0	1	05/07/2011
hebdo					
TNC 24H00	0	0	2	2	01/09/2011
hebdo					
TNC 22H04	2	2	0	0	01/09/2011
hebdo					
		•			
TNC 24H29	1	0	0	1	05/07/2011
hebdo					
TNC 23H29	2	0	0	2	05/07/2011
hebdo					
	Agents non t	itulaires			
TC	1	0	0	1	05/07/2011
TNC 26H00	1	0	0	1	05/07/2011
hebdo					
TC pour 3	1	0	0	1	05/07/2011
mois					
		l	ı		
	TNC 24H00 hebdo TNC 22H04 hebdo TNC 24H29 hebdo TNC 23H29 hebdo TC TC TNC 26H00 hebdo TC pour 3	TNC 32H00	TNC 32H00	TNC 32H00	TNC 32H00

Accusé de réception en préfecture
044-214400400-
Date de signature : -
Date de réception :

▶ DE-2011/74 – Remboursement des intérêts moratoires supportés par la commune du fait du dépassement de délai de paiement par le comptable public

Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

« Le décret n°2002-232 du 21 février 2002 régit les modalités de mise en œuvre du délai maximum de paiement des marchés publics. Il organise la répartition du délai global de paiement entre l'ordonnateur et le comptable public. Ce délai a été ramené à compter du 1^{er} juillet 2010, à trente jours conformément à l'article 98 du Code des marchés publics.

Or, le dépassement du délai global de paiement du marché fait courir de plein droit des intérêts moratoires au bénéfice du fournisseur. La collectivité est tenue de mandater l'ensemble de ces intérêts quelle que soit leur origine, c'est-à-dire que le retard dans le paiement soit imputable, soit à l'ordonnateur, soit au comptable public, soit aux deux.

Pour pallier la prise en charge définitive par la personne publique de sommes qui ne lui sont pas directement imputables, le décret prévoit le remboursement des intérêts moratoires versés du fait du comptable public.

La commune doit présenter une demande de remboursement (titre de recette) au Trésorier qui dispose de deux mois pour procéder au règlement. Ce titre de recette doit être appuyé d'une délibération autorisant le recouvrement de ces intérêts moratoires à l'encontre de l'Etat.

Il vous est demandé de délibérer sur l'autorisation de la mise en recouvrement auprès de la Trésorerie de BOUAYE, des intérêts moratoires versé par la commune de CHEMERE du fait du comptable public. ».

Commune de CHEMERE

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- d'autoriser la mise en recouvrement auprès de la Trésorerie de BOUAYE, des intérêts moratoires versé par la commune de CHEMERE du fait du comptable public,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener ce dossier à bien.

Accusé de réception en préfecture
044-214400400-
Date de signature : -
Date de réception :

► DE-2011/75 – Ecole publique : Travaux

Monsieur Georges LECLEVE, rapporteur, soumet aux membres du Conseil municipal, la demande de travaux électriques et de câblage informatique de 3 classes et du modulaire, demande formulée par les enseignantes de l'école publique.

Ces travaux s'élèvent à 2 933,60 € H.T.

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, d'effectuer les travaux électriques et de câblage informatique pour un montant estimé à 2 124,40 € H.T. Ces travaux excluent la baie de brassage informatique pour laquelle une décision sera prise à la rentrée scolaire après consultation de l'informaticien de l'Education nationale.

Accusé de réception en préfecture	
044-214400400-	
Date de signature : -	
Date de réception :	

► DE-2011/76 – Ecole publique : Acquisition de mobilier

Monsieur Georges LECLEVE, rapporteur, soumet au Conseil municipal, les besoins d'investissement de l'école publique d'un montant estimé aux environs de 6 600,00 € pour l'équipement de la nouvelle classe.

Aucune ouverture de classe à CHEMERE n'ayant été prévue à la rentrée scolaire prochaine, il est proposé aux membres du Conseil municipal de répartir ce budget sur deux années et par conséquent d'attribuer un montant de 1 000,00 € supplémentaire pour le budget annuel d'investissement de l'école publique (qui s'élève actuellement à 2 300,00 €).

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, d'attribuer 1 000,00 € supplémentaire sur le budget d'investissement annuel 2011 et 2012 de l'école publique.

Accusé de réception en préfecture
044-214400400-
Date de signature : -
Date de réception :

► DE-2011/77 – Plan de désherbage

Mademoiselle Alice BICZYSKO, rapporteur, informe les membres du Conseil municipal du plan de désherbage effectué sur la commune. Ce plan souligne la bonne pratique des services techniques communaux qui limitaient déjà l'utilisation de produits phytosanitaires. Néanmoins, le cimetière reste l'endroit où sont utilisés des produits chimiques. L'acquisition d'un appareil à vapeur serait la solution.

Les pratiques des services techniques feront l'objet d'une validation lors d'une réunion de

commission.

Commune de CHEMERE

Accusé de réception en préfecture	
044-214400400-	
Date de signature : -	
Date de réception :	

▶ DE-2011/78 – Ordures ménagères : Groupe de travail pour la mise en place de la redevance incitative

Mademoiselle Alice BICZYSKO, rapporteur, informe les membres du Conseil municipal qu'un groupe de travail communal doit être constitué pour étudier la réduction du nombre de points de regroupement sur la commune et la mise en place de la redevance incitative. Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents de désigner, en plus du responsable des services techniques, les personnes suivantes pour le groupe de travail :

- Alice BICZYSKO,
- Bernard CHAZELAS,
- Jacques CHEVALIER,
- Georges LECLEVE.

Accusé de réception en préfecture
044-214400400-
Date de signature : -
Date de réception :

► DE-2011/79 – Dénomination nouvelle voie

Monsieur Georges LECLEVE, rapporteur, informe les membres du Conseil municipal qu'ils sont sollicités pour dénommer la future voie d'accès à la salle de sports située à la Pacauderie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité des membres présents (Par 9 voix « Pour ») de dénommer la future voie d'accès à la salle de sports « rue des Sports ».

Accusé de réception en préfecture
044-214400400-
Date de signature : -
Date de réception :

➤ DE-2011/80 – Demande de subvention : Association culturelle de CHEMERE (ACC) – section Animation

Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

« Le Conseil municipal avait décidé, dans sa séance du 15 février 2011, d'accorder une subvention à l'ACC – section Animation d'un montant de 5 800,00 € pour l'organisation de la Fête du Parc 2011.

Les recettes de la Fête du Parc sont inférieures à l'année précédente suite aux mauvaises conditions météorologiques et ne permettent pas à l'ACC de régler les factures.

Il faudrait envisager une subvention supplémentaire de 2 000,00 \in qui serait mandatée en deux fois : un 1^{er} acompte de 1 000,00 \in et le solde au vu de la production du bilan.».

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'accorder une subvention supplémentaire de 2 000,00 € à l'ACC – section Animation qui serait versée en deux fois.

Accusé de réc	eption en préfecture
044-21440040	00-

Date de signature : -	
Date de réception :	

➤ DE-2011/81 – Demande de subvention : Ecole publique – Aide à l'enseignement spécialisé

Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

« Le Conseil général nous a informé qu'une subvention d'un montant de 778,00 € a été attribuée pour le projet d'Aide à l'enseignement spécialisé 2011 – Ecole Armelle CHEVALIER. Pour des raisons comptables, cette subvention est versée sur le compte de la commune et la directrice de l'école publique souhaite que cette somme soit versée sur le compte de la coopérative scolaire ».

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents de reverser sur le compte de la coopérative scolaire de l'école publique, la subvention du Conseil général de 778,00 € pour le projet d'Aide à l'enseignement spécialisé 2011.

Accusé de réception en préfecture
044-214400400-
Date de signature : -
Date de réception :

➤ DE-2011/82 – Participation aux frais de scolarité à une CLIS (Classe d'intégration scolaire)

Monsieur le Maire, rapporteur, informe les membres du Conseil municipal que par lettre du 27 mai 2011, la commune de SAINTE PAZANNE a sollicité la participation financière de la commune pour la scolarisation d'un enfant dans une classe CLIS de son groupe scolaire « Maurice Pigeon ».

Il est demandé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur la participation financière de la commune à ces frais de scolarité.

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la demande de la commune de SAINTE PAZANNE du 27 mai 2011 sollicitant la participation financière d'un montant de 490,60 €, de la commune pour la scolarisation d'un enfant de CHEMERE dans une classe « CLIS » de SAINTE PAZANNE,

Après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des membres présents le versement à la commune de SAINTE PAZANNE d'une participation de 490,60 € pour l'année scolaire 2010/2011.

Accusé de réception en préfecture
044-214400400-
Date de signature : -
Date de réception :

► DE-2011/83 – Contrats aidés

Monsieur Bernard CHAZELAS, rapporteur, expose :

« Les deux contrats aidés actuellement occupés au niveau des services techniques (service espaces verts) vont se terminer fin septembre 2011. Il avait été indiqué aux titulaires en place, lors de leur embauche, que ces contrats étaient destinés à leur donner une expérience leur permettant ensuite, de trouver un emploi dans une entreprise.

Aujourd'hui, le travail à effectuer au niveau des services techniques est important et nécessiterait un poste supplémentaire aussi bien au niveau des bâtiments publics que des espaces verts. Avec la construction future de la salle des fêtes dont la livraison est prévue en 2013, nous ne savons pas aujourd'hui, si ce poste supplémentaire serait plutôt orienté vers les bâtiments publics ou les espaces verts.

Commune de CHEMERE

Il vous est proposé de recourir à un agent pour une période maximale d'un an, en cas de besoins occasionnels ou saisonniers et donc de créer, si besoin, un poste s'y rattachant. ».

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, d'autoriser Monsieur le Maire à recruter un agent au service technique pour une période maximale d'un an en cas de besoins occasionnels ou saisonniers et de créer, si besoin, un poste s'y rattachant.

Accusé de réception en préfecture
044-214400400-
Date de signature : -
Date de réception :

➤ DE-2011/84 – Convention Commune de CHEMERE, l'Association culturelle de CHEMERE (ACC) – section Bibliothèque « Le Plaisir de Lire » et les écoles de CHEMERE

Monsieur le Maire, rapporteur, informe les membres du Conseil municipal qu'une convention régissant les relations entre la commune de CHEMERE, l'Association culturelle de CHEMERE (ACC) – section Bibliothèque « Le Plaisir de Lire » et les écoles de CHEMERE doit être signée afin de définir l'organisation et la participation des classes accueillies par les bénévoles de l'association dans la bibliothèque municipale « Le Marque Page ».

Il est proposé aux membres du Conseil municipal la convention suivante :

ENTRE

La commune de CHEMERE, 6 rue de Nantes- 44680 CHEMERE, représentée par le maire, Monsieur Jean-Paul LERAY, en vertu de la délibération n°2011/84. en date du 5 juillet 2011,

\mathbf{ET}

L'Association Culturelle de CHEMERE (ACC) section Bibliothèque « Le Plaisir de Lire », représentée par la présidente de ladite section, Madame Valérie LEBLOND,

ET

Il a été décidé et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet l'organisation et la participation des classes accueillies par les bénévoles de l'association dans la bibliothèque municipale « Le Marque Page ».

L'accueil des classes s'adresse aux écoles publiques et privées de la commune de CHEMERE.

ARTICLE 2 – OBJECTIFS

Les bénévoles, responsables de l'accueil des classes, favoriseront l'utilisation par les enseignants et les enfants, de l'ensemble des ressources documentaires et des outils de recherche mis à leur disposition dans le but de créer et de renforcer le goût de la lecture chez l'enfant.

ARTICLE 3 – PLANNING ET HORAIRES

L'accueil des classes aura lieu selon un rythme et un calendrier proposés par l'ACC section Bibliothèque en concertation avec les enseignants.

Les rendez-vous et les horaires, fixés d'un commun accord, seront respectés de part et d'autre.

En cas d'impossibilité de l'une ou de l'autre des parties, cette dernière devra prévenir de son absence dans un délai raisonnable, sauf en cas de force majeure.

ARTICLE 4 – PRET DES OUVRAGES

Le prêt de document fera l'objet d'une inscription gratuite de la classe au nom de l'enseignant qui en est responsable.

L'enseignant définit et surveille le choix des livres.

En début d'année, une information sera remise aux parents.

On emprunte un livre seulement si le précédent a été rapporté.

L'ensemble des documents prêtés à la classe devra être rendu à la bibliothèque avant la période des vacances d'été.

<u>ARTICLE 5</u> – BILAN

Un bilan sera réalisé en fin d'année scolaire afin d'améliorer l'accueil les années suivantes.

ARTICLE 6 – DEPLACEMENTS

Lors du trajet école-bibliothèque et bibliothèque-école, les enfants sont sous la responsabilité de l'école. <u>ARTICLE 7</u> – VALIDITE DE LA CONVENTION

La présente convention est consentie pour une année scolaire à compter de la rentrée scolaire de septembre 2011. Elle est renouvelable par tacite reconduction pour la même période et sera revue à la suite de tout changement d'enseignant ou de responsable de l'accueil des classes.

Cependant, les parties se réservent le droit de l'interrompre à tout moment sur préavis de trois mois, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- d'approuver la convention proposée ci-dessus,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener ce dossier à bien, notamment la signature de la convention,

Accusé de réception en préfecture	
044-214400400-	
Date de signature : -	
Date de réception :	

Monsieur Jean-Pierre GRANDJOUAN donne lecture des documents d'urbanisme :

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Année	N° dossier	Adresse du bien	Section	N°	Superficie totale	Exercice droit de préemptio n
2011	15	42 rue des Meuniers	G	2690	615 m²	Non
2011	16	3 bis rue de Pornic	F	1477	127 m²	Non

PERMIS DE CONSTRUIRE

N°	Date dépôt	Demandeur	Adresse	Réf cad	Objet
A 1023	04/05/2011	MORANTIN Eric	38 rue de Nantes	F 517	Transformation local commercial en habitation
A 1024	05/05/2011	DUBOURG Philippe et Isabelle	19 rue du Coudreau	F 1066	Extension maison d'habitation
A 1025	06/06/2011	MOREAU Lionel et Danièle	20 rue des Genêts	G 2367	Préau
A 1026	06/06/2011	MERIEAU Marlène et AMISSE Mickaël	30 rue du Brigandin	G 1837	Extension maison d'habitation
A 1027	10/06/2011	DREUX Cyril et PICOT Sabrina	36 rue des Moissonneurs	G 2934	Extension maison d'habitation
A 1028	10/06/2011	GAEC LOQUAIS	Noirbreuil	C 235, 594 et 644	Extension stabulation + construction d'un hangar de séchage
A 1029	14/06/2011	CLAVIER Mickaël	32 rue du Moulin	G 2621	Extension habitation et garage
A 1030	20/06/2011	COUILLAUD Gaëtan et LE SEHEDIC Lolita	42 rue des Meuniers	G 2690	Maison d'habitation
A 1031	20/06/2011	GUIGNEUX Christelle	9 rue des Moissonneurs	G 2920	Garage
A 1032	01/07/2011	LAIGNEL Albin	21 rue de la Treille	G 3011 - 3014	Maison d'habitation

DECLARATIONS PREALABLES

N°	Date dépôt	Demandeur	Adresse	Réf cad	Objet
A 2027	03/05/2011	TOUBLANC Serge	25 bis rue de Saint Hilaire	F 1493	Véranda

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE Canton de BOURGNEUF-EN-RETZ Commune de CHEMERE

A 2028	10/05/2011		4 bis rue de la Bride	G 2893 et	Clôture
		et RELET Nathalie	à Mains	2886	
A 2029	18/05/2011	JONQUILLE Cyril	13 rue du Parc	G 1238	Ravalement de façade
A 2030	03/06/2011	LAUTREDOU Frédérique	13 impasse de la Ville en Bois	F 1516, 1518 et 1519	Abri de jardin
A 2031	03/06/2011	LE MEUR Steven	8 rue des Centaurées	G 2768	Garage à vélo
A 2032	03/06/2011	JACQUIN	12 rue des	G 2909	Abri de jardin
		Alexandre	Moissonneurs		
A 2033	03/06/2011	DREUX Cyril et	36 rue des	G 2934	Clôture
		PICOT Sabrina	Moissonneurs		
A 2034	06/06/2011	LOIRAT Michel	1 Rue de la Croix Rabeau	G 386	Clôture
A 2035	15/06/2011	FOUCHER Louisette	48 rue de Pornic	G 1766	Véranda
A 2036	15/06/2011	AVENARD Henri	6 rue du Breil	G 974	Réfection de toiture
A 2037	16/06/2011	RIPOCHE David	40 rue de la Treille	G 2119	Clôture
A 2038	25/06/2011	ARDOIS Philippe	2 impasse du Parc de Loisirs	G 1973	Préau
A 2039	27/06/2011	RAVIER Sylvain	La Vinçonnière	E 358	Panneaux solaires

Séance levée à 23 heures 15 minutes.